GREENOR

DOSES D'EMPLOI CONSEILLÉES

Dose homologuée : 4 litres/ha.

VOLUME D'EAU *(par exemple)*	SURFACE TRAITÉE *(variable selon votre étalonnage)*	DOSAGE GREENOR		
		3 l/ha	3,5 l/ha	4 l/ha
1	20 m²	0,006 litre = 6 ml	0,007 litre = 7 ml	0,008 litre = 8 ml
10	200 m²	0,06 litre = 60 ml	0,07 litre = 70 ml	0,08 litre = 80 ml
100	2000 m²	0,6 litre = 600 ml	0,7 litre = 700 ml	0,8 litre = 800 ml
500	10 000 m²	3 litres = 3 000 ml	3,5 litres = 3 500 ml	4 litres = 4 000 ml

Dans tous les cas pulvériser régulièrement la bouillie sur la surface du gazon.

La dose de 4 litres/ha n'est recommandée qu'en cas de fortes infestations ou adventices vivaces. *(Voir tableau d'efficacité, page 3)*.

MODE D'EMPLOI

GREENOR s'applique avec un pulvérisateur.

Verser **GREENOR** dans la cuve, partiellement remplie d'eau puis compléter avec la quantité d'eau nécessaire à l'application.

Pulvériser **RÉGULIÈREMENT** la bouillie sur la surface de gazon correspondant à la dose souhaitée.

Préparer uniquement le volume de bouillie nécessaire à la surface à traiter.

PÉRIODE D'UTILISATION

Pour réussir son désherbage, appliquer **GREENOR** par temps doux (température supérieure à 12° C), et de préférence par temps poussant pour une meilleure et plus rapide absorption du produit.

JAN	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DEC
		●	●	●	●			●			

● *Période d'utilisation.*

Traiter sur végétation sèche (éviter de traiter sur rosée matinale, ou après une pluie).

GREENOR à la dose de 4 litres/ha est sélectif dès le stade 3 feuilles des espèces de graminées de gazons suivantes : agrostide stolonifère, agrostide commune, fétuque ovine, fétuque rouge gazonnante, fétuque rouge demi-traçante, fétuque rouge traçante, fétuque élevée, fléole noueuse, pâturin des près, pâturin annuel, ray-grass anglais.

Traiter dans la mesure du possible quelques jours après une tonte, puis attendre 3 jours avant une nouvelle tonte afin que le produit soit véhiculé dans l'ensemble de la plante.

Jeunes gazons (moins de 1 an) : 4 L/ha au plus une fois tous les deux ans entre début Mars et fin Juin.

Gazons installés : 4 l/ha pour une application entre le 1er Mars et le 30 Juin et au plus une application une fois tous les trois ans pour des traitements faits en Septembre à la dose de 3 L/Ha.

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

- Eviter toute dérive d'embruns de pulvérisation sur les cultures voisines, et en particulier sur les cultures ornementales. En cas d'accident, sur arbre ou arbuste, couper la partie touchée immédiatement.
- Traiter par temps calme, vitesse du vent < à 19 km/h et par une température ne dépassant pas 25°C à l'ombre.
- Intervenir par temps doux (température > 12 °C) et «poussant».
- Ne pas utiliser les 3 tontes suivant le traitement pour la réalisation de compost destiné à des cultures florales ou maraîchères.
- **GREENOR** n'ayant pas été expérimenté à ce jour sur green de golf, nous déconseillons cette utilisation.
- Traiter quelques jours après la tonte, puis attendre au moins trois jours avant de tondre de nouveau afin que le produit soit véhiculé dans l'ensemble de la plante à détruire.
- Traiter sur végétation sèche (éviter de traiter sur la rosée matinale, ou après une pluie).
- **GREENOR** n'est pas volatil et n'est pas absorbé par les racines, ce qui autorise l'application du produit sur pelouses plantées d'arbres ou d'arbustes, sans risque pour ces végétaux.
- Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.
- En cas de mélange de produits avec **GREENOR**, nous contacter au préalable.
- Rendre inutilisable l'emballage vide.
- Aussitôt après la fin des traitements nettoyer et rincer très soigneusement le pulvérisateur à l'eau claire. Pour l'élimination des eaux de rinçage, se conformer à la réglementation en vigueur.
- Pour les reliquats de produit, se conformer à la réglementation en vigueur.
- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Éliminer les emballages vides via une collecte organisée par un service de collecte spécifique.

AMM n° 9200392 Dow AgroSciences Distribution SAS
Classé Xi irritant.
R36 : irritant pour les yeux.
R43 : peut entraîner une sensibilsation par contact avec la peau. N dangereux pour l'environnement.
R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets nefastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Délai de rentrée des travailleurs sur la parcelle : 48 heures après traitement.
Zone non traitée par rapport aux points d'eau : 5 m.

(1) Matières actives brevetées et fabriquées par Dow AgroSciences.
* Marque Dow AgroSciences.

Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution.
Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Renseignements techniques : N°Vert 0 800 470 810
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Dow AgroSciences

Dow AgroSciences Distribution S.A.S.
B.P. 1220 - 06254 Mougins Cedex
Département Espaces Verts, Hygiène & Environnement.
6, rue Jean-Pierre Timbaud - 78067 St Quentin en Yvelines Cedex
Tél. : 01 30 23 13 13
www.dow-ev.com

Edition 09/2011 - Crédits photos : Frédéric MARQUE - Fotolia - Illustrations et photos non contractuelles. Imprimé sur papier provenant de forêts gérées durablement. IMPRIM'VERT®

DÉSHERBANT SÉLECTIF GAZON DE GRAMINÉES

GREENOR

Efficace pour le désherbage des gazons.

LES AVANTAGES :

- La référence « EFFICACITE MAXIMALE » en désherbage sélectif des gazons de graminées.
- Utilisable sur jeunes gazons.
- Particulièrement efficace sur vivaces.

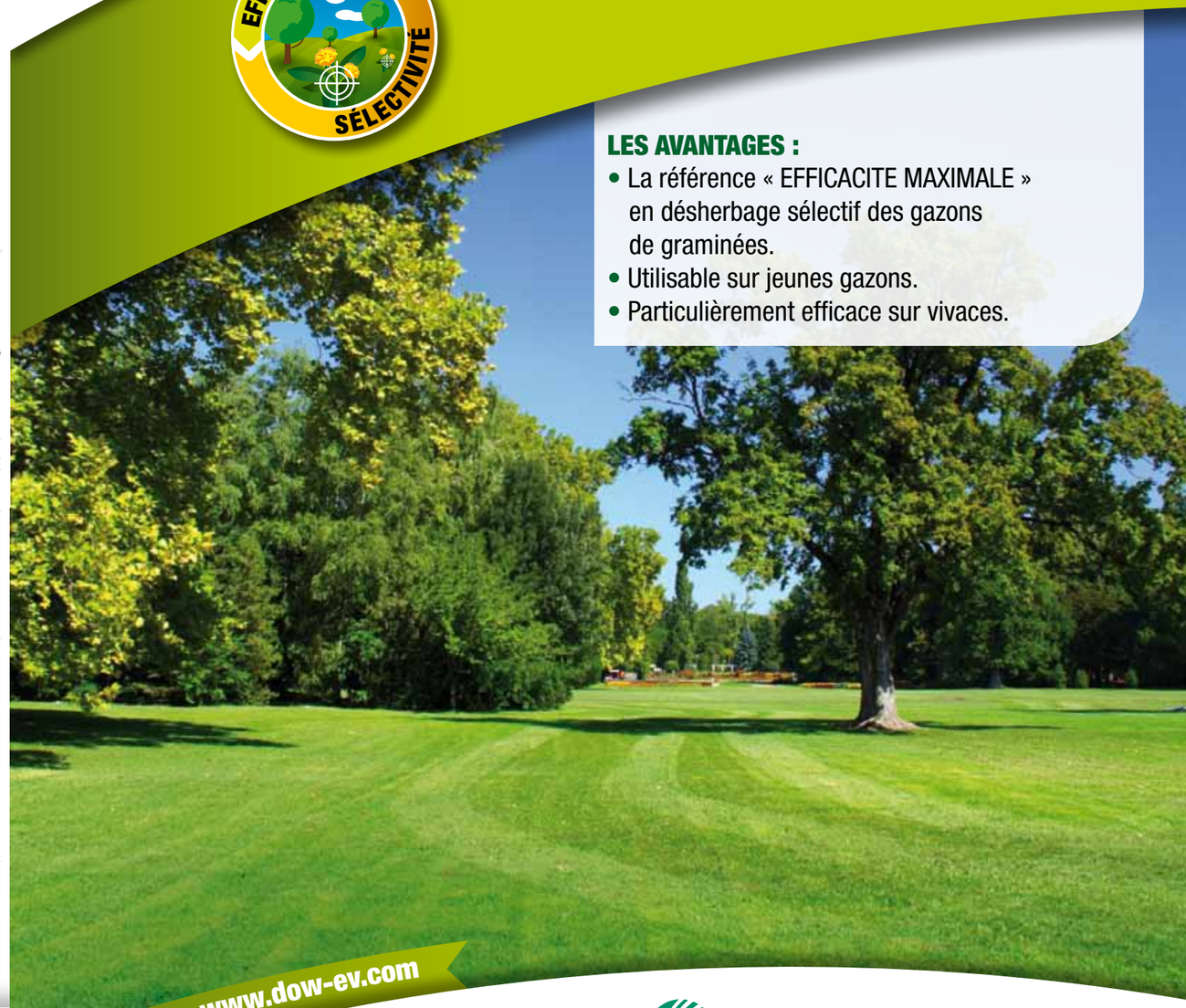

Retrouvez-nous sur **www.dow-ev.com**

Dow AgroSciences

Avant de lire cette notice, consultez l'étiquette du produit. Les données de cette fiche technique complètent l'étiquette.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : RESPECTER LES CONDITIONS D'EMPLOI

GREENOR

DESHERBANT SÉLECTIF GAZON DE GRAMINÉES

GREENOR est conditionné en **1 ou 5 litres.**

MODE D'ACTION

- Essentiellement absorbé par voie foliaire, **GREENOR*** migre dans la plante jusqu'au système racinaire et permet la destruction en profondeur des dicotylédones annuelles, bi-annuelles et vivaces présentes lors du traitement.
- La pénétration de **GREENOR** dans les plantes est rapide. Une pluie intervenant 2 à 3 heures après le traitement n'affecte pas son efficacité.
- La destruction des plantes indésirables est effective après 3 à 6 semaines.

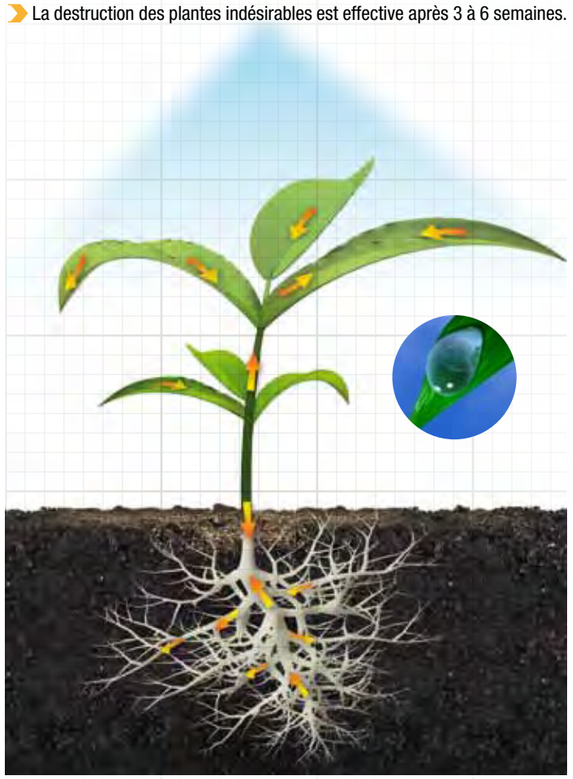

COMPOSITION - FORMULATION

- **GREENOR** est une association de :
  - fluroxypyr(1) : 40 g/l sous forme de 1 méthyl-heptyl ester,
  - clopyralid(1) : 20 g/l sous forme de sel,
  - 2,4 MCPA : 200 g/l sous forme de sel.
- La complémentarité de ces trois matières actives, confère à **GREENOR** un haut niveau d'efficacité sur un grand nombre de dicotylédones, tout en respectant parfaitement les graminées entrant dans la composition des gazons.

UN PRODUIT SÛR

- **GREENOR** n'est pas absorbé par les racines, ce qui autorise l'application du produit sur pelouses plantées d'arbres, sans risque pour ces végétaux.
- **GREENOR** est peu volatil, ce qui autorise l'application du produit sur pelouses bordées d'arbres et d'arbustes d'ornement.
- **GREENOR** est une formulation aqueuse optimisant la sécurité de l'utilisateur.

EFFICACITÉ

GREENOR est efficace sur un très grand nombre de mauvaises herbes aussi bien annuelles que vivaces.

ESPÈCES SENSIBLES					
3 litres par HA		**3,5 litres par HA**		**4 litres par HA**	
Ambrosia artemisiifolia	Ambroisie à feuilles d'armoise	*Cerastium glomeratum*	Céraistre aggloméré	*Ajuga reptans*	Bugle rampant
Anagalis arvensis	Mouron rouge	*Daucus carota*	Carotte sauvage	*Anthemis ssp*	Anthémis
Capsella bursa pastoris	Capselle bourse à pasteur	*Erodium cicutarium*	Bec de grue	*Bellis perennis*	Pâquerette
Chenopodium ssp	Chénopode	*Geranium ssp*	Géraniums	*Matricaria ssp*	Matricaires
Cirsium arvense	Chardon des champs	*Polygonum aviculare*	Renouée des oiseaux	*Papaver rhoeas*	Coquelicot
Convolvulus arvensis	Liseron	*Rumex acetosa*	Oseille	*Polygonum persicaria*	Renouée persicaire
Fallopia convolvulus	Renouée liseron	*Rumex acetosella*	Petite oseille	*Rubus ssp*	Ronce
Glechoma hederacea	Lierre terrestre	*Rumex crispus*	Patience crispée		
Lamium ssp	Lamier	*Rumex obtusifolius*	Patience obtuse		
Leucanthemum vulgare	Grande marguerite	*Taraxacum officinale*	Pissenlit		
Medicago lupulina	Minette	*Urtica dioica*	Ortie		
Myosotis arvensis	Myosotis				
Picris echioïdes	Helminthie				
Picris hieracioïdes	Fausse épervière				
Plantago ssp	Plantain				
Prunella vulgaris	Brunelle				
Raphanus raphanistrum	Ravenelle				
Senecio jacobaea	Séneçon jacobée				
Senecio vulgaris	Séneçon vulgaire				
Sonchus ssp	Laiteron				
Stellaria media	Mouron des oiseaux				
Trifolium ssp	Trèfles				
ESPECES MOYENNEMENT SENSIBLES					
				Achillea millefolium	Achillée millefeuille
				Ranonculus ssp	Renoncules
ESPECE RESISTANTE					
				Veronica ssp	Véronique

- Moduler la dose de **GREENOR** selon la flore dominante, l'époque d'application, le stade des adventices et les conditions climatiques.
- Au printemps, sur adventices jeunes et par temps poussant, la dose conseillée de **GREENOR** est de 30 ml pour 100 m² (3 l/ha) traités (si la flore dominante est à base de pâquerettes, matricaires ou anthémis, la dose de **GREENOR** doit être maintenue à 40 ml pour 100 m² traités).

Retrouvez-nous sur **www.dow-ev.com**

Dow AgroSciences™